

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN
⇔⇔⇔⇔⇔
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
⇔⇔⇔⇔⇔

DECRET N° 98-133 DU 8 AVRIL 1998

portant nomination de Monsieur Auguste
C. ALAVO en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République du Bénin près la République
Islamique de Mauritanie avec résidence à
Abidjan.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret n° 96-364 du 29 août 1996 portant nomination de Monsieur Auguste C. ALAVO en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République de Côte-d'Ivoire ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 mars 1998 ;

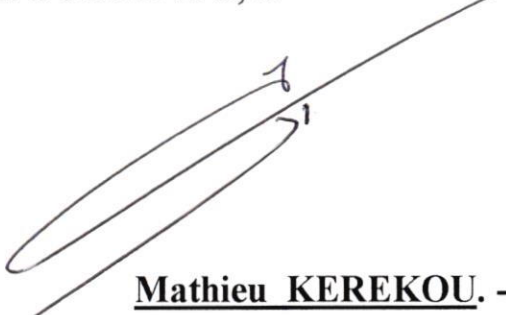
DECRETE :

Article 1er. - Monsieur Auguste C. ALAVO est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Islamique de Mauritanie avec résidence à Abidjan.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 8 Avril 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU. -

Le Premier Ministre, chargé de la coordination
de l'action gouvernementale et des relations avec
les Institutions, porte-parole du Gouvernement,


Adrien HOUNGBEDJI. -

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,


Pierre OSHO. -

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH. -

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MAEC 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB ENA-
FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.